



Assemblée générale

Soixante-dixième session

74^e séance plénière

Vendredi 11 décembre 2015, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Lykketoft..... (Danemark)

En l'absence du Président, Mme Mejía Vélez (Colombie), Vice-Présidente, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 5.

Réunion de haut niveau à l'occasion du vingtième anniversaire du Sommet mondial pour le développement social

Point 28 de l'ordre du jour (suite)

Développement social

- a) **Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale**

Rapport du Secrétaire général (A/70/173)

M. Tenya Hasegawa (Pérou) (parle en espagnol) :

Le Pérou souscrit aux déclarations prononcées par le représentant de l'Afrique du Sud, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et par le représentant de l'Équateur, au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (voir A/70/PV.73).

Mon pays réaffirme les engagements et le Programme d'action arrêtés lors du Sommet pour le développement social, qui ont été rassemblés et reformulés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), en tenant compte du contexte actuel, en particulier des trois piliers de

Copenhague : l'élimination de la pauvreté, la promotion du plein emploi et la lutte contre l'exclusion sociale.

La question du développement social nous fait obligation, en tant qu'États, de réaffirmer notre engagement de mettre en œuvre la Déclaration de Copenhague et de prendre les mesures nécessaires afin de relever le défi majeur consistant à s'inspirer de la vision ambitieuse et porteuse de transformation du Programme 2030 pour adopter une démarche nouvelle qui réponde efficacement aux défis et aux engagements pris lors des conférences précédentes et qui revêtent aujourd'hui une signification nouvelle. La composante sociale du nouveau Programme en constitue l'élément essentiel et sa mise en œuvre doit avoir pour priorité essentielle l'autonomisation de l'individu, en particulier des groupes sociaux les plus vulnérables, et la mise en place de programmes de développement inclusifs favorisant l'avènement de sociétés plus ouvertes, participatives et justes.

Face à ce nouveau modèle, le Pérou est convaincu que la tâche principale qui attend les pays en développement est de transformer la croissance économique en un outil capable d'améliorer sensiblement les conditions de vie de leurs peuples. À cet égard, c'est à l'État qu'incombe la responsabilité d'ouvrir la voie à cette transformation en menant une politique publique et sociale inclusive qui réponde aux besoins et aux aspirations légitimes de tous les citoyens. C'est la raison pour laquelle le Pérou est fermement attaché à la promotion d'initiatives conjointes visant à réduire

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

15-42282(F)



Document adapté

Merci de recycler



la pauvreté, les inégalités et la vulnérabilité. Il a fait la preuve de cet engagement en créant le Ministère du développement et de l'inclusion sociale, qui supervise la politique sociale et a pour mandat de concevoir, coordonner et orienter les politiques et stratégies axées sur la réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité. Le Ministère a encouragé la mise sur pied d'une politique d'inclusion sociale qui vise à insérer les groupes de population qui n'ont pas encore bénéficié de la croissance du pays.

Ainsi, notre stratégie nationale en faveur du développement et de l'inclusion sociale, baptisée « Inclusion pour la croissance », vise à mettre en œuvre une politique de développement et d'inclusion sociale par le biais de mesures concrètes et efficaces et d'instruments destinés à coordonner les actions des organes administratifs aux trois niveaux du Gouvernement – national, régional et local – afin de les orienter vers des domaines prioritaires tels que le développement et l'inclusion sociale. Ce faisant, nous saluons les compétences et les processus mis en place, qui visent à aboutir à des résultats concrets pour la population, notamment pour ceux qui n'ont pas pu profiter de la croissance de notre pays ces dernières années. Parallèlement, le Pérou a continué d'augmenter son budget en faveur de l'investissement social. Le budget de cette année a augmenté de 12 % par rapport à celui de 2014 et la moitié de cette augmentation sera consacrée à l'éducation, aux initiatives en matière de santé et à l'extension des programmes sociaux pour le bien des plus vulnérables. Notre pays s'est également fixé comme objectif pour mi-2016 de ramener le nombre de personnes vivant dans la pauvreté à un cinquième de la population totale.

Il est indéniable que des progrès ont été réalisés depuis le Sommet mondial pour le développement social tenu à Copenhague, mais ils restent insuffisants. Le Programme 2030 nous offre par conséquent une nouvelle occasion d'élaborer des politiques privilégiant l'autonomisation des personnes, la réduction des inégalités et l'élimination de la pauvreté.

En ce qui concerne les réalisations du Pérou, de nombreux objectifs n'ont pas encore été atteints. Nous allons nous efforcer de coordonner ces objectifs aux niveaux intersectoriel et intergouvernemental et d'améliorer la gestion publique pour relever les défis de demain. Pour l'heure, nous savons que nous sommes sur la bonne voie, car nous nous appuyons sur une administration publique plus professionnelle,

dotée d'instruments de gestion axés sur l'obtention de résultats concrets centrés sur l'être humain. La tâche qui nous attend dans les prochaines années consistera à combler les écarts actuels et à prendre conscience que la pauvreté est un phénomène multidimensionnel, qui doit être abordé sur tous les fronts.

M. Minami (Japon) (*parle en anglais*) : En premier lieu, je tiens à vous exprimer ma gratitude au Président pour avoir organisé la présente réunion de haut niveau.

Comme chacun le sait, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1) a été adopté en septembre dernier, et des objectifs de développement durable ont été définis. Il est reconnu que le développement durable intègre les trois piliers ou dimensions – sociale, économique et environnementale – du développement. Aussi la réalisation des objectifs de développement durable conduira-t-elle à de véritables progrès en matière de développement social.

Nous appuyons avec force le fait que le Programme 2030 repose sur une approche centrée sur l'être humain, à laquelle il est fait référence dans le document sous l'expression « ne laisser personne de côté », que nous assimilons à la notion de sécurité humaine. Il est essentiel d'assurer la protection et l'autonomisation des personnes en situation de vulnérabilité, pour faire en sorte que, véritablement, personne ne soit laissé de côté. À cet égard, le Japon tient à rappeler son attachement à la protection et à l'autonomisation des femmes, en particulier des femmes en période de conflit armé, et d'autres groupes vulnérables, tels que les enfants, les personnes handicapées et les personnes âgées. Nous sommes résolus également à encourager et accroître la participation de ces personnes et d'autres acteurs à chacune des étapes du développement social.

Pour la première fois depuis 12 ans, le Japon a procédé à une révision de sa Charte d'aide publique au développement. Le Japon y a ajouté une référence à l'importance de la participation des femmes et de la prise en compte des enfants, des personnes handicapées, des personnes âgées et d'autres personnes socialement vulnérables dans la mise en œuvre de la coopération pour le développement. À ce propos, j'aimerais illustrer par quelques exemples concrets notre coopération pour le développement.

Au cours des trois prochaines années, le Japon consacrera plus de 350 millions de dollars à

la mise en œuvre d'un programme destiné à assurer la qualité de l'éducation pour tous, et en particulier pour l'autonomisation des femmes et des filles. Afin de promouvoir l'indépendance et la participation des personnes handicapées, certaines d'entre elles ont été envoyées à l'étranger pour y superviser des programmes de formation professionnelle. Le Japon, dont la société est la plus âgée au monde, a déjà pris de nombreuses initiatives, telles que l'amélioration de l'accès des personnes âgées à l'emploi, l'amélioration de l'environnement de travail et la lutte contre le licenciement discriminatoire. C'est avec joie que nous partageons cette expérience avec d'autres pays, en particulier nos partenaires voisins en Asie et dans la région du Pacifique.

À cet égard, qu'il me soit permis de signaler que le professeur japonais, M. Kaoru Ishikawa, expert dans le domaine de l'aide fonctionnelle aux personnes handicapées, a présenté sa candidature au Comité des droits des personnes handicapées en 2016. L'engagement à l'égard de ce Comité étant un aspect important des contributions du Japon à la communauté internationale, j'aimerais saisir cette occasion pour solliciter l'appui généreux des États Membres de l'ONU à la candidature de M. Ishikawa afin de promouvoir l'avènement de sociétés ouvertes.

De nombreuses personnes dans le monde sont encore confrontées à l'extrême pauvreté, aux inégalités, à la discrimination et à l'aliénation sociale. Nous sommes conscients de l'importance que revêt un environnement propice à l'autonomisation de tous les individus pour faire progresser le développement social. C'est pourquoi il nous paraît utile de promouvoir le volontariat, qui est un moyen efficace de mettre en œuvre le Programme 2030. Nous espérons que tous les États Membres appuieront de manière constructive la mise en œuvre du projet de résolution A/C.3/70/L.15/Rev.1, sur l'intégration du volontariat aux activités axées sur la paix et le développement, présenté par le Brésil et le Japon au cours de la session de cette année de la Troisième Commission et adopté par consensus.

Je réaffirme la volonté du Japon de continuer à contribuer à la pleine mise en œuvre du Programme 2030 et à veiller à ce que personne ne soit laissé de côté.

M. Zamora Rivas (El Salvador) (*parle en anglais*) : El Salvador s'associe aux déclarations prononcées par le représentant de l'Afrique du Sud, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et par le représentant de l'Équateur,

au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (voir A/70/PV.73).

Les objectifs convenus il y a 20 ans lors du Sommet mondial pour le développement social sont toujours d'actualité, cependant la mise en œuvre des trois piliers de Copenhague a été inégale. La lutte contre la pauvreté, l'écart à combler entre pays développés et pays en développement et l'élimination des inégalités sociales représentent encore des défis. Pour parvenir au développement durable, la communauté internationale doit assurer l'égalité entre pays et entre générations, tout en respectant la souveraineté et le principe de responsabilités communes mais différenciées, et répondre aux vulnérabilités et aux problèmes particuliers des pays. L'être humain doit être au cœur du développement et son objectif ultime. À cet égard, El Salvador renouvelle son engagement de continuer à promouvoir le développement social dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1).

El Salvador est conscient des multiples dimensions de la pauvreté et de la nécessité de traiter ses causes structurelles. En El Salvador, l'ampleur de la pauvreté a de tout temps été sous-estimée, car le panier alimentaire de base, qui constitue l'unique base de mesure, ne reflète pas toutes les dimensions de la pauvreté. À ce propos, j'ai le plaisir d'annoncer qu'El Salvador mettra en place l'année prochaine une nouvelle méthode multidimensionnelle de calcul de la pauvreté. Notre pays sera ainsi l'un des premiers pays à mettre en place, avec l'ONU, une nouvelle méthode pour étudier ce phénomène. Cela nous permettra d'appeler l'attention sur les personnes en difficulté et de progresser dans la réduction des causes structurelles de la pauvreté. Grâce à cet instrument, nous améliorerons l'élaboration, la coordination et l'évaluation des politiques publiques afin de corriger les facteurs à l'origine des nombreuses dimensions de la pauvreté et d'avancer vers la mise en œuvre d'un développement durable et inclusif, auquel aspire la société d'El Salvador.

La lutte contre la pauvreté, les inégalités et l'exclusion engagée dans le cadre de la nouvelle feuille de route établie par le Programme 2030 doit s'appuyer sur une démarche universelle prenant en compte les besoins spécifiques des personnes et des groupes sociaux vulnérables et désavantagés. Vivre dans la pauvreté est difficile à tout âge, en particulier lorsqu'on est une personne âgée, dont les chances d'échapper à la pauvreté sont plus infimes encore.

C'est pourquoi les États Membres doivent faire en sorte que les personnes de 60 ans et plus soient prises en compte dans le cadre de la réalisation des objectifs de développement durable. À cet égard, nous renouvelons notre engagement de promouvoir les droits de l'homme des personnes âgées et appelons à la tenue de débats sur un éventuel instrument juridique international en vue de promouvoir, protéger et assurer la pleine et entière jouissance des droits de l'homme par les personnes âgées, à l'abri de toute discrimination.

Les jeunes constituent aussi un groupe prioritaire pour mon pays. Notre politique nationale pour la jeunesse est envisagée selon trois axes : en tant que groupe à risque, détenteur de droits et acteur du développement national. Il est essentiel pour nous de promouvoir la cohésion sociale, la prévention de la violence sociale et d'atténuer les facteurs de risque de violence et de délinquance juvénile, tout en travaillant avec les jeunes. Nous remercions les pays amis pour l'appui précieux qu'ils nous apportent pour atteindre ces objectifs importants.

Enfin, j'aimerais indiquer que la législation d'El Salvador reconnaît explicitement l'existence de différents types de famille : la famille issue du mariage, la famille monoparentale et la famille dans laquelle les enfants sont élevés par un membre de la famille. Cela représente pour nous un progrès important. En effet, il existait auparavant, dans notre législation familiale, une discrimination absolue à l'encontre des enfants et des adolescents par le simple fait que leurs parents ne faisaient pas partie d'une famille nucléaire, reconnue juridiquement par le Code en tant que famille comprenant un homme et une femme. Notre législation reconnaît divers types de famille, et la réalité du monde dans lequel nous vivons nous montre qu'il n'existe pas un seul type de famille, mais une riche diversité qui est le résultat de différentes cultures, religions et conditions historiques. Cette diversité est le seul consensus qui soit et s'appelle l'humanité. Pour nous, l'Organisation des Nations Unies, expression de cette humanité, doit se féliciter de cette diversité de types et de structures de la famille et ne pas consacrer un seul type de famille en excluant des millions d'êtres humains des bienfaits du développement.

M. Ndong Mba (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : La République de Guinée équatoriale souscrit aux déclarations prononcées par l'Ambassadeur d'Afrique du Sud, M. Mamabolo, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et par le représentant du Soudan

du Sud, au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/70/PV.73).

C'est un grand honneur pour moi de prendre la parole à l'occasion de cette importante et pertinente réunion de haut niveau consacrée à la célébration du vingtième anniversaire du Sommet mondial pour le développement social et de représenter le Gouvernement de la République de Guinée équatoriale et S. E. le Président Obiang Nguema Mbasogo.

La présente réunion de haut niveau, qui a lieu 20 ans après le Sommet mondial pour le développement social tenu à Copenhague en 1995, nous offre une occasion unique de rendre compte des réalisations accomplies dans le domaine du développement social en général et de l'élimination de la pauvreté, du plein emploi productif et de l'intégration sociale, en particulier pour les groupes les plus défavorisés, en réponse aux principaux objectifs fixés par le Sommet, et afin d'insuffler un nouvel élan à la réalisation de ces objectifs. À cet égard, je félicite le Président Mogens Lykketoft pour son excellente initiative d'organiser cette réunion de haut niveau pour célébrer ce vingtième anniversaire ainsi que le Secrétaire général Ban Ki-moon pour son rapport détaillé (A/70/173), élaboré conformément à la résolution 69/143, qui illustre clairement la voie empruntée ces 20 dernières années, celle que nous continuerons à suivre et les efforts que nous devons continuer de déployer pour renforcer le développement social dans le monde actuel en mettant l'accent sur ses trois principaux objectifs, à savoir l'élimination de la pauvreté, le plein emploi productif et un travail décent pour tous, ainsi que l'intégration sociale.

À l'instar des autres conférences mondiales majeures qui se sont tenues dans les années 90, le Sommet mondial pour le développement social s'était fixé pour objectif de donner plus de poids au programme international et de faire mieux connaître plusieurs questions importantes grâce à la coopération entre les États Membres et à la participation d'autres acteurs du développement. En effet, le Sommet s'est tenu dans le contexte de la situation mondiale qui caractérisait la moitié de la dernière décennie du XX^e siècle. Des questions telles que la mondialisation, les changements dans l'économie mondiale, la pauvreté, le chômage et la désintégration sociale ont animé les débats et fait prévaloir l'idée d'un redimensionnement des aspects politiques du développement afin de mettre l'accent sur les pays les plus pauvres.

Malgré tous les efforts accomplis ces 20 dernières années, les buts et objectifs figurant dans les déclarations et les plans d'action de ces conférences n'ont pas été mis en œuvre comme le souhaitaient tous les États Membres. En effet, la majorité des pays, en particulier les plus défavorisés, continuent d'être marginalisés au sein de l'économie mondiale et touchés par l'extrême pauvreté. La réalisation des objectifs établis lors des conférences a été freinée par plusieurs facteurs négatifs, auxquels se sont ajoutés le déclin de l'aide publique au développement et de graves obstacles structurels, la baisse des prix des matières premières et, dans certains pays, des conflits violents, des catastrophes naturelles, des pandémies et des actes de piraterie qui se sont greffés sur les problèmes mondiaux découlant de la grave crise financière, du terrorisme, de la criminalité organisée et des effets des changements climatiques, entre autres.

Tous ces facteurs et phénomènes, qui ont entravé les efforts conjoints déployés par les États pour atteindre les objectifs fixés dans les conférences, en particulier par le Sommet mondial pour le développement social, dont nous célébrons le vingtième anniversaire, devraient permettre de revitaliser un consensus entre tous les pays. Ce consensus devrait ainsi se transformer en une action collective pour lutter contre ces forces du mal, qui vont à l'encontre des objectifs de développement que nous nous sommes fixés.

Pour la Guinée équatoriale, les objectifs du développement social représentent un engagement sérieux et déterminant à l'égard du développement durable. C'est pourquoi le Gouvernement de mon pays a pris une série de mesures d'ordre économique, législatif, juridique et administratif pour atteindre ces objectifs d'ici à 2020. Ces 15 dernières années, la Guinée équatoriale a obtenu des résultats tout à fait remarquables sur le plan économique, grâce à la découverte et à l'exploitation d'importants gisements de pétrole. Toutefois, la chute spectaculaire des prix du pétrole que l'on constate actuellement a sérieusement compromis les efforts déployés jusque-là par le Gouvernement. Afin de contrebalancer cette baisse, le Gouvernement a élaboré un plan de diversification stratégique des sources de revenus du pays.

L'objectif du développement durable que s'est fixé la République de Guinée équatoriale pour 2020 exige une intensification de nos efforts, un élargissement de nos sources de production et un renforcement des ressources humaines pour atteindre un niveau de croissance économique suffisant pour s'appuyer sur une

économie compétitive susceptible d'éliminer la pauvreté et la faim, comme le prévoit notre plan d'action pour le développement de la Guinée équatoriale d'ici à 2020, établi par notre gouvernement en 2007.

À l'instar de nombreux pays, la République de Guinée équatoriale n'a pas été épargnée par les incidences de la crise économique et financière, qui a eu de graves répercussions sur l'ensemble de l'activité économique en Afrique. La cause du développement social, et en particulier la lutte contre la pauvreté, la faim et le chômage qui affectent aujourd'hui le monde, ne peut progresser sans une coopération économique large, profonde et durable entre les États, sur la base d'un engagement et d'un appui résolus des organismes et institutions du système des Nations Unies, notamment du secteur privé et de la société civile.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), adopté par tous les États Membres, en septembre dernier, et le consensus réalisé sur les moyens de financer les objectifs devraient nous permettre de nous doter d'instruments qui serviraient de base pour une responsabilité et des obligations partagées et d'en appeler à tous les pays afin qu'ils renforcent leurs structures économiques, luttent contre la corruption, favorisent une croissance économique générée par le secteur privé et optimisent la disponibilité des ressources nécessaires au financement des stratégies de développement. Pour atteindre les objectifs de développement social, il est impératif qu'il y ait une plus grande solidarité entre tous les États et institutions qui constituent la grande famille de la communauté internationale.

M^{me} Vives Balmaña (Andorre) : Je voudrais, tout d'abord, remercier le Président de l'Assemblée générale pour avoir organisé cette réunion.

La délégation andorrane tient à s'associer à la célébration du vingtième anniversaire du Sommet mondial pour le développement social, et, comme nous l'avons fait à Copenhague, nous voulons à nouveau y apporter notre voix. En ce jour, nous tenons aussi à témoigner de notre engagement à l'égard du travail de la Commission du développement social, qui a conduit à l'identification et à la concentration des éléments les plus sensibles pour un changement de paradigme du développement.

Bien que cela ait été répété tout au long de la journée, j'aimerais rappeler comment, en plaçant la personne humaine au cœur du développement, nous nous

sommes engagés, il y a 20 ans, à faire de l'élimination de la pauvreté, du développement de l'emploi et du travail dans des conditions décentes pour tous, ainsi que de l'intégration sociale, nos objectifs prioritaires. Sur cette base nous avons formulé les objectifs du Millénaire pour le développement qui devaient protéger et promouvoir les droits de l'homme et accroître le développement tout en préservant l'environnement.

On ne peut pas nier, même si des avancées considérables ont été menées, qu'il reste encore des lacunes à combler et des défis à relever. Nous avons donc dû adopter le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1) pour achever ce travail et faire en sorte que les gens puissent vivre dignement, en toute sécurité et dans le plein exercice des droits de l'homme inhérents. L'expérience des deux dernières décennies nous a montré tout le potentiel que détient un véritable pacte mondial pour le développement. En plus de la volonté politique et du secteur public, il est indispensable que le secteur privé et la société civile interviennent dans ces processus. Il faut continuer dans cette voie intégrative d'analyse et d'action pour atteindre l'objectif commun d'un monde meilleur, thème de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale que nous avons la chance de partager.

Le rapport du Secrétaire général (A/70/173) précise très clairement les besoins et les programmes d'action qui nous permettront de soutenir les pays en développement. Il nous rappelle aussi les lignes directrices à suivre dans l'esprit de la justice sociale et d'un développement centré sur les personnes. En outre, nous constatons que les vulnérabilités ont un caractère universel. En effet, la pauvreté, la précarité de l'emploi, en particulier parmi les jeunes et les plus âgés, et les inégalités sont en train d'affecter les pays les plus développés.

Le Gouvernement andorran a la ferme volonté d'accomplir son devoir de solidarité internationale et de contribuer de manière efficace au développement, comme nous avons tenté de le faire pour les objectifs du Millénaire et, dès à présent, pour atteindre les objectifs de développement durable. Le plan directeur de la Coopération andorrane au développement est l'instrument de planification stratégique du Gouvernement de l'Andorre en matière de coopération au développement et d'aide humanitaire. Sa priorité consiste surtout en la protection des personnes vulnérables, tout particulièrement des enfants et des femmes, ainsi que les personnes marginalisées. Réduire

la mortalité infantile, encourager l'enseignement primaire universel, améliorer la santé maternelle, lutter contre la discrimination à l'encontre des femmes et renforcer leur implication dans l'obtention d'une condition égale au sein de la société et du monde de l'emploi, sont quelques-uns des objectifs des projets soutenus par l'Andorre et exécutés par les associations civiles du pays. De même, le plan directeur de mon pays prévoit une action de lutte contre les changements climatiques et la protection de l'environnement ainsi que la promotion de l'accès à l'eau et l'assainissement, comme éléments fondamentaux pour le développement.

Avec l'adoption des objectifs de développement durable, l'Andorre révisera et adaptera son plan directeur de l'aide au développement afin de participer aux efforts de la communauté internationale pour éliminer la faim et la pauvreté dans le monde et contribuer ainsi au développement de notre planète.

M^{me} Smaila (Nigéria) (*parle en anglais*) : Le Nigéria s'associe aux déclarations prononcées par le représentant de l'Afrique du Sud, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, par le représentant du Soudan du Sud, au nom du Groupe des États d'Afrique, et par le représentant de l'Égypte, au nom du Groupe des amis de la famille (voir A/70/PV.73).

Alors que nous célébrons le vingtième anniversaire du Sommet mondial pour le développement social, il convient de saluer l'adoption récente du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1). Nous notons avec satisfaction que les questions de développement social occupent une place très importante dans les objectifs de développement durable. Le Programme 2030 aspire à un monde dans lequel la protection sociale soit accessible de manière équitable et universelle. Il appelle également à un accès de tous à niveau de vie suffisant, notamment grâce à des systèmes de protection sociale.

La Déclaration de Copenhague sur le développement social et le Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social; la Déclaration du Millénaire et les objectifs qui y figurent; la résolution 2008/18 du Conseil économique et social, sur la promotion du plein emploi et d'un travail décent pour tous; le Plan d'action de Madrid sur le vieillissement et la Déclaration ministérielle sur l'élimination de la pauvreté et de faim, parmi d'autres instruments internationaux, continuent d'être des tremplins pour l'élaboration, la sensibilisation, le plaidoyer et la mise

en œuvre de politiques, de programmes et d'initiatives de développement social au Nigéria.

L'autonomisation demeure essentielle pour traiter des problèmes de la pauvreté et du chômage. Elle favorise l'inclusion et confère à chacun des membres de la société un sentiment d'appartenance. L'autonomisation, l'intégration sociale et l'inclusivité comptent parmi les objectifs fondamentaux et les principes directeurs de la politique d'État du Nigéria. Le chapitre II de la Constitution de la République fédérale du Nigéria, intitulé « Objectifs fondamentaux et principes directeurs de la politique d'État » inclut, notamment, des questions telles que la justice sociale, la protection des libertés et des droits, ainsi que la garantie d'un développement équitable pour tous les citoyens.

La promotion de la justice sociale et de tous les éléments qui contribueront à la réalisation de cet objectif est un devoir constitutionnel pour le Gouvernement nigérian. Une telle politique d'État implique l'accès de tous les citoyens nigériens à la sécurité sociale, y compris les personnes vulnérables. Le Gouvernement nigérian a mis sur pied des programmes bien définis répondant à des besoins sociaux spécifiques. La priorité est donnée également au renforcement des capacités de nos institutions afin que tous les groupes sociaux, y compris les personnes vulnérables, puissent participer efficacement à tous les aspects de la société.

La famille est l'élément fondamental de la société qui réunit toutes les dimensions du Programme 2030. Une plus grande attention doit être accordée aux compétences cognitives et aux contributions essentielles de la famille et de ses membres au développement social. Il importe que la pauvreté, les inégalités, l'éducation, la santé, le logement et l'assainissement, ainsi que l'égalité des sexes soient intimement liés à la famille, d'où la nécessité d'axer la mise en œuvre du Programme 2030 sur l'unité de la famille.

Dans toute société, la jeunesse est à la fois une force et un espoir pour l'avenir. L'investissement précoce dans la jeunesse est un impératif pour un développement national significatif. Son énergie, si elle est bien maîtrisée, peut contribuer dans une large mesure au succès d'aujourd'hui et à l'espoir de demain. Les stratégies en faveur de l'épanouissement des jeunes, grâce notamment à la création d'emploi, constituent un aspect important de notre programme de développement national.

Le Nigéria prend en compte les intérêts des personnes handicapées dans tous ses plans et stratégies de développement au niveau national et reste attaché à la protection des droits et de la dignité des personnes handicapées. Une politique nationale de protection sociale pour tous prenant en charge les besoins des personnes handicapées, des orphelins et des enfants vulnérables, ainsi que des personnes âgées, au sein de la société demeure notre priorité absolue.

La République fédérale du Nigéria est une nation fondée sur les principes de démocratie et de justice sociale et guidée par des objectifs sociaux fondamentaux tels que la protection et la promotion de la sécurité économique et sociale de ses citoyens et le renforcement de leurs capacités à travailler de façon efficace. Afin de réaliser son propre programme de développement social et atteindre les objectifs consacrés dans différents instruments internationaux, le Nigéria continue d'adopter des stratégies et des politiques visant l'amélioration de la protection sociale de son peuple, en mettant particulièrement l'accent sur les membres vulnérables de la société.

Enfin, le Nigéria tient à saisir cette occasion pour renouveler son engagement à l'égard de l'ensemble des questions, stratégies et programmes liés au développement social. Cet engagement a été fort bien illustré par notre adhésion à différents instruments internationaux et aux initiatives en faveur du développement social, ainsi qu'à la mise en place progressive d'une législation nationale appropriée et d'une politique en faveur des personnes handicapées, des personnes âgées, de la famille et de la jeunesse.

M^{me} Jurcan (Roumanie) (*parle en anglais*) : La Roumanie souscrit entièrement à la déclaration prononcée au nom de l'Union européenne et de ses États membres (voir A/70/PV.73). J'aimerais cependant faire les remarques suivantes à titre national.

Cela fait 60 ans, cette année, que la Roumanie est devenue Membre de l'Organisation des Nations Unies. En cette année commémorative, le fait que nous assumions la présidence de la Commission du développement social reflète notre attachement à un système social inclusif, fondé sur l'égalité, l'efficacité, l'équité et l'accessibilité, ainsi que sur le respect des droits de l'homme, les valeurs et principes de la démocratie, la primauté du droit et la dignité pour tous.

Je tiens à remercier le Président de l'Assemblée générale d'avoir organisé cette réunion de haut niveau.

Comme le Président de la Commission du développement social, nous prenons dûment note de toutes les idées qui ont été formulées aujourd'hui et dont nous nous inspirerons dans l'accomplissement de notre mandat.

Au début de cette année, la cinquante-troisième session de la Commission du développement social a célébré le premier anniversaire de l'adoption de la Déclaration de Copenhague et du Programme d'action, documents jalons dans le domaine du développement social qui continuent de guider les travaux de la Commission. Il y a 20 ans, à l'occasion du Sommet mondial pour le développement social, la communauté internationale a reconnu que le développement social et la justice sociale sont au cœur de la paix et de la sécurité. Les engagements pris à Copenhague, en 1995, en vue d'éliminer la pauvreté, promouvoir le plein emploi et le travail décent, et favoriser l'intégration sociale fondée sur le renforcement et la protection de tous les droits de l'homme demeurent lettre morte et l'idéal du Sommet n'a pas perdu de sa pertinence.

Cette prise de conscience revêt aujourd'hui une grande importance, car la tâche de placer l'être humain au centre du développement n'a pas été pleinement accomplie à l'échelle mondiale. Malgré les progrès remarquables réalisés en matière d'élimination de la pauvreté, plus d'un milliard d'individus sont encore frappés par ce fléau. Avec plus de 200 millions de personnes au chômage au niveau mondial, la création d'emplois décents devrait être au premier plan de l'ordre du jour politique mondial. Le processus consistant à combler les écarts devrait être largement appuyé au moyen d'une volonté politique, de mesures concrètes et d'une action coordonnée susceptible d'aboutir à des solutions tangibles pour les chômeurs, en particulier les jeunes et les groupes vulnérables ou marginalisés.

En septembre dernier, l'adoption au niveau le plus élevé du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1) a témoigné d'un engagement clair en faveur d'une démarche universelle impliquant un changement de modèle. Sa mise en œuvre exige des engagements précis, des mesures spécifiques et une coopération aux niveaux national et international, incluant les parties prenantes, les autorités gouvernementales et locales, les partenaires sociaux, la société civile et le secteur privé. Le caractère multidimensionnel du développement social a été souligné. Il a mis en lumière la nécessité d'une action en tant que feuille de route destinée à mettre fin à la pauvreté et à favoriser une croissance économique durable. La

lutte contre les inégalités dans l'environnement de travail devrait commencer par un renforcement de la protection sociale au moyen de mécanismes complets, conçus pour apporter des avantages à long terme. Les progrès économiques obtenus grâce à de nouvelles technologies devraient se traduire par une amélioration de l'inclusion et de la cohésion sociales. La Déclaration de Copenhague et le Programme d'action ont marqué un tournant dans la façon dont la communauté internationale perçoit l'action sociale et un jalon dans les efforts visant à élaborer une politique de développement social à l'échelle mondiale. Nous poursuivrons ce travail dans le cadre du Programme 2030 et appliquerons les mesures qu'il prévoit.

La protection de l'environnement, récemment débattue à la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, à Paris, figure parmi les multiples défis sociaux auxquels nous sommes tous confrontés dans le contexte de la gouvernance mondiale. La réalisation du développement durable devrait faire naître l'espoir d'un avenir meilleur. Elle dépend de notre aptitude à nous unir dans l'esprit de l'espoir commun de l'humanité : l'espoir d'un monde meilleur pour tous. Cela doit néanmoins se faire dans le plein respect des droits de l'homme. Notre objectif principal est de bâtir une société reposant sur l'inclusion sociale, qui prenne en compte la solidarité entre les générations et assure une meilleure qualité de vie à ses citoyens.

Enfin, je suis certaine que la cinquante-quatrième session de la Commission du développement social, qui se tiendra en février 2016, sera l'occasion de faire progresser cette cause, de contribuer à la mise en œuvre véritable des objectifs de développement durable et d'en assurer le suivi. La Roumanie continuera de promouvoir un dialogue transparent et inclusif afin de faire avancer le développement social.

M. León González (Cuba) (*parle en espagnol*) :
En premier lieu, nous tenons à exprimer notre plein appui aux déclarations prononcées par les représentants de l'Afrique du Sud, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et de l'Équateur, au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (voir A/70/PV.73).

Nous voudrions souligner le bien-fondé de la Déclaration de Copenhague sur le développement social et du Programme d'action, dans lesquels nous sommes convenus que l'élimination de la pauvreté était le principal moyen de réaliser le développement. Vingt après son adoption, en dépit d'avancées notables en

matière de réduction de la pauvreté, les progrès ont été inégaux et ne nous ont pas rapproché de notre objectif : l'élimination de la faim, de la pauvreté et de l'exclusion sociale. La célébration du vingtième anniversaire de l'adoption de la Déclaration de Copenhague et du Programme d'action nous appelle à réfléchir à la manière dont nous pouvons mettre en œuvre plus efficacement les objectifs que nous nous sommes fixés il y a deux décennies et que nous n'avons pas encore pleinement atteints.

Les engagements fondamentaux à l'égard du développement social ne pourront être respectés que si l'on modifie l'ordre économique international actuel qui, de par sa nature même, est injuste et non viable. Nous devons mettre en œuvre des politiques publiques qui privilégient les différents aspects du développement social, en prenant en compte le rôle fondamental que les États jouent dans ce domaine, en coordination avec d'autres acteurs. Nous insistons à nouveau sur la nécessité impérieuse que soient honorés les engagements des pays développés en matière d'aide au développement. Nous devons promouvoir une collaboration internationale qui soit véritable et clairement axée sur le règlement des graves problèmes qui se posent à l'humanité, sans imposer de conditions politiques. L'élimination de la pauvreté ne dépend pas seulement de la croissance économique d'un pays. Les facteurs nationaux et internationaux jouent un rôle essentiel dans la création d'un environnement macroéconomique propice à l'élimination de la pauvreté et à la réalisation du plein emploi et du travail productif.

L'engagement pris en 1945 de promouvoir le développement social et d'améliorer le niveau de vie des peuples et leur développement économique et social reste une illusion alors que 795 millions d'individus souffrent de la faim, que 781 millions d'adultes sont analphabètes et que 17 000 enfants meurent chaque jour de maladies curables, et alors que les dépenses militaires mondiales s'élèvent à plus de 1700 milliards de dollars.

Les faits sont éloquentes. Le commerce inéquitable s'est accentué; l'aide publique au développement s'est contractée en termes réels; les transferts de technologie sont très limités et fortement conditionnels; les marchés des économies les plus avancées continuent de restreindre les exportations en provenance des pays pauvres; la dette extérieure a été remboursée plusieurs fois et continue pourtant de croître. À cela s'est ajouté le fardeau des crises économique, financière, alimentaire et énergétique et les effets négatifs des

changements climatiques. L'ordre économique et politique international actuel reste injuste et non viable. Les pays du Sud continuent de pâtir des incidences négatives d'un ordre économique mondial qui exclut nos intérêts légitimes.

Cuba a réalisé les objectifs du Millénaire pour le développement et coopère avec d'autres pays en développement dans différents secteurs. Nous continuerons à le faire dans la mesure de nos moyens limités. Le taux de mortalité infantile à Cuba est de 4,2 pour 1 000 naissances – parmi les plus faibles au monde – et l'espérance de vie à la naissance est de 78 ans. Dans notre pays, personne n'est analphabète, et nous disposons d'un système de santé universelle, accessible et gratuit pour toute la population. Nous consacrons plus des deux tiers du budget de l'État à l'amélioration des normes dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la sécurité et de l'aide sociale, de la culture, des sports et de la recherche scientifique et technique, entre autres domaines.

Cuba partage ses modestes efforts avec des nations sœurs. Du personnel cubain dans le domaine de la santé, de l'éducation et dans d'autres secteurs vient en aide à 158 nations du Sud. En outre, Cuba offre une formation gratuite à des jeunes venus de nations sœurs dans des domaines tels que la santé, le sport, la culture et l'éducation. Nous avons également mis sur pied un programme d'alphabétisation gratuit, intitulé « Oui, je peux », à l'intention de 28 pays, et permis à plus d'une centaine de milliers de patients de différents pays souffrant de problèmes ophtalmiques de recouvrer la vue. Ces résultats ont été obtenus malgré le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba depuis plus d'un demi-siècle, qui frappe durement le peuple cubain et constitue le principal obstacle au développement économique de notre pays. Ce blocus touche également d'autres nations du fait de sa portée extraterritoriale, et continue de porter atteinte aux intérêts des sociétés et des citoyens américains.

Nous ne renoncerons jamais aux principes de dignité, de solidarité humaine et de justice sociale, qui constituent les convictions profondes de notre société socialiste.

M^{me} Flores (Honduras) (*parle en espagnol*) : Le Honduras souscrit aux déclarations prononcées par les représentants de l'Équateur, au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, et de l'Afrique du Sud, au nom du Groupe des 77 et de la Chine (voir A/70/PV.73).

Il y a 20 ans, la Déclaration de Copenhague et le Programme d'action nous donnaient une feuille de route conformément à l'engagement de placer l'être humain au centre du développement social. Les dirigeants et les gouvernements représentés à Copenhague ainsi que la communauté internationale sont convenus de promouvoir un idéal et des politiques inclusives pour offrir à leurs peuples un environnement économique, politique, social et culturel qui soit respectueux des droits de l'homme, l'objectif étant d'éliminer la pauvreté et d'aider les groupes les plus vulnérables, de créer le plein emploi et de fournir à tous un travail décent, de réaliser l'équité et l'égalité des sexes, de garantir un accès universel à l'enseignement primaire, d'élargir la couverture et la qualité des soins de santé, dans un esprit de générosité à l'égard de l'Afrique, berceau et terre ancestrale de l'humanité, et de faire preuve de solidarité avec les pays les moins avancés. Cet engagement vise à renforcer les mécanismes de coopération en consacrant davantage de ressources au développement social.

Lors de cette réunion, le Honduras, s'exprimant au nom de la famille centraméricaine, a salué l'aspiration à un développement social et humain durable par le biais de la démocratie et d'un dialogue inclusif, dans le contexte d'une nouvelle société régionale participative ayant un nouveau visage et une nouvelle voix et constituant une zone de paix, de liberté, de travail et de pleine participation de la société civile, et dans laquelle l'être humain serait au cœur du développement. La volonté et le souhait de chacun de créer, de participer et de s'impliquer sont essentiels pour guider et renforcer les processus et les programmes qui auront une incidence sur la vie des générations futures.

Vingt années se sont écoulées depuis cette réunion, et ce nouveau siècle exige des acteurs engagés qui, s'appuyant sur les progrès et les succès obtenus dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, soient résolus à actualiser les stratégies existantes afin qu'elles soient à la hauteur des nouveaux défis posés par le nouveau programme mondial, en faisant preuve d'innovation et de créativité. Le Honduras, qui se trouve au centre des Amériques, renouvelle son attachement à la réalisation du développement social dans un cadre plus large qui dépasse nos frontières,

nous intègre davantage dans notre région, et appelle à la convergence, à la collaboration et à la coopération entre les secteurs et les acteurs.

Nous remercions le Secrétaire général pour son rapport (A/70/173), qui s'appuie sur les recommandations formulées par la Commission du développement social à sa cinquante-troisième session, en février dernier. Ce rapport donne un aperçu de la voie à suivre pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (voir résolution 70/1) et des objectifs de développement durable. Nous souscrivons aux déclarations prononcées par les États qui sont impliqués dans le processus de développement social inclusif. Nous mettons à profit leur expérience dans le domaine du renforcement de la confiance et de l'ouverture de nouveaux espaces destinés à harmoniser leurs politiques en saisissant la chance historique qui nous est offerte de travailler ensemble à un programme interdépendant qui facilite de nouvelles synergies.

Le Honduras donne la priorité au développement social inclusif au niveau national, en tendant la main aux zones les plus éloignées et les plus défavorisées dans lesquelles des familles vivent dans des conditions d'extrême pauvreté en bénéficiant de programmes sociaux et du Plan « Tous pour une vie meilleure », qui fournit des soins et des services et offre des possibilités de développement à plus de 400 000 ménages. Les réalisations et les progrès que nous avons accomplis sont reflétés dans le niveau des revenus, la sécurité alimentaire, la nutrition, le logement décent et salubre et l'accès de ces ménages à l'éducation et aux soins de santé. Nous sommes déterminés à réduire de moins de 20 points de pourcentage le taux de pauvreté, selon le calcul de l'indice de pauvreté multidimensionnelle. Grâce à cet effort, à nos ressources nationales, au potentiel et à l'aide de tous les pays amis et de la communauté internationale, dont notre peuple a grandement bénéficié, nous serons à même de contribuer de manière significative au programme social universel en faveur du développement durable pour tous.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) :
L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 28 a) de l'ordre du jour.

La séance est levée à 16 h 5.